# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 03

Date d'émission : le 25-Juin-2023 Date de révision : le 28-Juillet-2023

Date de la version remplacée: le 15-Juillet-2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou DEVCON® Wear Guard™ Fine Load Resin

désignation du mélange

Numéro -

d'enregistrement

Numéro d'enregistrement du

produit

 France
 UFI : R 080-X00F-100S-AH9P

 Union Européenne
 UFI : R 080-X00F-100S-AH9P

Synonymes Aucun(e)(s).
SKU# 0139

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Non disponible.

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la societe ITW Performance Polymers

Adresse Bay 150

Shannon Industrial Estate

CO. Clare Irlande V14 DF82

Personne à contacterService ClientèleNuméro de téléphone353(61)771500

353(61)471285

E-mail customerservice.shannon@itwpp.com Numéro de téléphone 44(0) 1235 239 670 (24 heures )

d'urgence

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Centre antipoison national Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24.

Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles

auprès du Service d'urgence.)

# RUBRIQUE 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

# Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 H315 - Provoque une irritation

cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 H319 - Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 H317 - Peut provoquer une allergie

cutanée.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

# Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

**UFI:** R080-X00F-100S-AH9P

Contient: Aluminium oxide, Produit de réaction : bisphénol-A-(épichlorhydrine) ; résine époxy (masse

moléculaire moyenne en nombre ≤ 700), Propane, 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]-,

polymères

Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Mentions de mise en garde

# Prévention

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P280 Porter des gants de protection.

### Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage Non disponible.

Élimination

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

85,6 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est

inconnue.

2.3. Autres dangers Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006. Le mélange ne contient aucune substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

# RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
silicon carbide fibres (with diameter < 3 .mu.m, length > 5 .mu.m and aspect ratio ≥ 3:1)	60 - < 70	409-21-2 206-991-8	-	014-048-00-5	
Classification: Water-React. 3;H261, Carc. 1B;H350i					
Propane, 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]-, polymères	20 - < 30	25085-99-8 -	-	-	
Classification: Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Skin Sens. 1;H317					
Aluminium oxide	10 - < 20	1344-28-1 215-691-6	-	-	

Classification: -

Nom chimique en % N° CAS/n° CE Numéro Remarques Numéro index d'enregistrement REACH

Produit de réaction : bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)

25068-38-6 500-033-5

01-2119456619-26-0000

603-074-00-8

Classification: Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Skin Sens. 1;H317, Aquatic

Chronic 2;H411

< 0,3

Limite de Concentration Skin Irrit. 2;H315: C ≥ 5 %, Eye Irrit. 2;H319: C ≥ 5 %

Spécifique:

Autres composants sous les niveaux

3 - 7

déclarables

### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

M: facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

# **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures

de protection individuelles appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant

des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter

un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous

observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

# RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction

inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Nom de la matière : DEVCON® Wear Guard™ Fine Load Resin

0139 Version n°: 03 Date de révision : le 28-Juillet-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

SDS FRANCE

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Ne pas toucher ni marcher sur le

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

# RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivre les directives industrielles en termes de bonnes pratiques.

# RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

#### La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques Composants **Type**

Aluminium oxide (CAS VMF 10 mg/m3

1344-28-1)

État réglementaire: Limite Indicative

silicon carbide fibres (with diameter < 3 .mu.m, length > 5 .mu.m and aspect ratio ≥ 3:1) (CAS 409-21-2)

VMF 10 mg/m3

État réglementaire: Limite Indicative

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Non disponible.

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

- Autres

Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Le port d'un masque facial est conseillé.

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire** Risques thermiques

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail

contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

# RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

**Forme** Liquide. Visqueux. Couleur Non disponible.

Odeur

Point de fusion/point de

congélation

Non disponible.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

320 °C (608 °F) évalué

Inflammabilité Non applicable.

Point d'éclair 129,4 °C (265,0 °F) évalué

**Température** Non disponible.

d'auto-inflammabilité

Non disponible. Température de décomposition Non disponible. Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (dans l'eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

(n-octanol/eau) (valeur log)

Pression de vapeur

Non disponible.

Densité et/ou densité relative

Densité 2,20 g/cm3 Mixed material

Non disponible. Densité de vapeur Caractéristiques des particules Non disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

les classes de danger

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

2,2 Mixed material Densité COV 100 en % solides

9.2.2. Autres caractéristiques

de sécurité

physique

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

# RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Contact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de

décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

# **RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

Informations générales

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire Ingestion

d'exposition professionnelle peu probable.

**Symptômes** Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des

> rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée.

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Donnée inconnue. Toxicité aiguë

Composants **Espèce** Résultats d'essais

Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)

Aiguë **Orale** 

**DL50** > 5000 mg/kg Rat

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Sensibilisation cutanée

Peut provoguer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. Cancérogénicité Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

silicon carbide fibres (with diameter < 3 .mu.m, length > 5 2A Probablement cancérogène pour l'homme.

.mu.m and aspect ratio ≥ 3:1) (CAS 409-21-2)

Toxicité pour la reproduction

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

exposition répétée Danger par aspiration

substances

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Informations sur les mélanges et informations sur les

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne la santé humaine, conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration

égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

**Autres informations** Non disponible

Nom de la matière : DEVCON® Wear Guard™ Fine Load Resin

SDS FRANCE 0139 Version n°: 03 Date de révision : le 28-Juillet-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

# RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses

pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et

dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Non disponible.

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne l'environnement conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale

ou supérieure à 0,1 % en masse.

12.7. Autres effets néfastes Ce produit contient des composés organiques volatils qui peuvent contribuer à la création

photochimique de l'ozone.

### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

> ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **ADR**

RID

LIN3082 14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9 Risque subsidiaire 9 Label(s) 90 No. de danger (ADR)

Code de restriction en

tunnel

Ш

Ε

14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour

Non. l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

l'utilisateur

manipulation.

UN3082 14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9 Classe Risque subsidiaire Label(s) 9 14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour

Non.

l'environnement

14.6. Précautions

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

ADN

UN3082 14.1. Numéro ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 14.2. Désignation officielle

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe q Risque subsidiaire a Label(s) Ш 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute 14.6. Précautions

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

**IATA** 

14.1. UN number Not regulated as dangerous goods. Not regulated as dangerous goods. 14.2. UN proper shipping

name

14.3. Transport hazard class(es)

Not assigned.

Subsidiary risk 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards No.

14.6. Special precautions Not assigned.

for user

**IMDG** 

Not regulated as dangerous goods. 14.1. UN number Not regulated as dangerous goods. 14.2. UN proper shipping

name

14.3. Transport hazard class(es)

Not assigned. Class

Subsidiary risk 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards Marine pollutant Nο

**EmS** Not assigned. 14.6. Special precautions Not assigned.

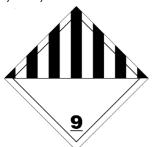
for user

14.7. Transport maritime en vrac Non établi.

conformément aux instruments

de l'OMI

ADN; ADR; RID



# RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)

silicon carbide fibres (with diameter < 3 .mu.m, length > 5 .mu.m and aspect ratio ≥ 3:1) (CAS 409-21-2)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

**UFI:** R080-X00F-100S-AH9P

### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications – Les conditions de restriction données pour le numéro d'entrée associé doivent être prises en compte

silicon carbide fibres (with diameter < 3 .mu.m, length > 5 .mu.m and aspect ratio ≥ 3:1) (CAS 409-21-2)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

silicon carbide fibres (with diameter < 3 .mu.m, length > 5 .mu.m and aspect ratio ≥ 3:1) (CAS 409-21-2)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

# Règlementations françaises

# INRS Tableaux de maladies professionnelles en France

Produit de réaction : bisphénol-A-(épichlorhydrine) ; résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) (CAS 25068-38-6)

époxydiques et leurs constituants 51

Propane, 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]-, polymères (CAS 25085-99-8)

Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants 51

Maladies professionnelles provoquées par les résines

silicon carbide fibres (with diameter < 3 .mu.m, length > 5 .mu.m and aspect ratio  $\ge 3:1$ ) (CAS 409-21-2)

Affections respiratoires dues aux poussières de carbures métalliques frittés ou fondus contenant du cobalt 70 bis

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### minique

### RUBRIQUE 16. Autres informations

### Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

 $\label{eq:ADR:Accord} \mbox{ ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.}$ 

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN: Comité européen de normalisation.

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Références

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision Informations de formation Clause de non-responsabilité Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

ITW Performance Polymers ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.